



EPALINGES

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 2/2011

Concerne : construction d'un collecteur séparatif et réfection de la chaussée avec réalisation d'un trottoir au chemin du Petit-Vennes – 2^{ème} étape – Demande d'un crédit de construction

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, la Municipalité a l'honneur de soumettre, à votre approbation, une demande d'un crédit de construction d'un montant de CHF 710'000.- (sept cent dix mille francs), en vue de la construction d'un collecteur séparatif et réfection de la chaussée avec réalisation d'un trottoir au chemin du Petit-Vennes (2^{ème} étape).

1. Préambule

Lors de la séance du 20 avril 2010, vous avez accepté d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 400'000.- (quatre cent mille francs) pour la construction d'un collecteur séparatif au chemin du Petit-Vennes – 1^{ère} étape, selon préavis municipal n° 6/2010.

Les travaux y relatifs se sont parfaitement bien déroulés, et ce dans le respect de l'enveloppe budgétaire allouée.

2. Travaux futurs

Il est temps maintenant de songer à la réalisation de la seconde étape, et de remplacer le collecteur unitaire existant par un système séparatif.

Ce second tronçon, d'une longueur de 235 mètres (s'étendant du n° 2 du chemin du Petit-Vennes au n° 18 du même chemin, selon plan annexé), aura un collecteur d'eaux usées de 25 cm. de diamètre, et un collecteur d'eaux claires de 30 cm. de diamètre. Ces tuyaux seront entièrement bétonnés. La profondeur moyenne sera d'environ 2.50 m. pour les eaux usées, et 2.15 mètres pour les eaux claires.

La Municipalité entend profiter de ce chantier afin de revoir l'aménagement de la chaussée dans sa totalité, cette dernière étant d'une part en mauvais état et mériterait d'autre part que la sécurité y soit améliorée, notamment par la création d'un trottoir. Un nouvel éclairage public est également prévu à l'ordre du jour.

Actuellement, la chaussée a une largeur moyenne de 4.50 m. Cette largeur sera maintenue sans empiètement sur les fonds situés le long du chemin.

S'agissant d'une réfection, et non pas d'une construction nouvelle, le projet ne sera pas soumis à l'enquête publique.

3. Planning

Ces travaux débuteront dans le courant du mois de mars prochain et seront probablement terminés dans le courant du mois d'octobre 2011, selon les phases suivantes :

- Collecteur séparatif de mars 2011 à juin 2011 (durée ; env. 3 mois);
- Chemin et trottoir de juin 2011 à octobre 2011 (durée; env. 4 mois).

4. Coût des travaux

Selon le devis établi sur la base des soumissions rentrées, le coût des travaux se présente comme suit :

4.1 Collecteur

Travaux de génie civil	CHF	210'000.-
Déplacement de conduites existantes	"	30'000.-
Travaux de plantations, clôtures et aménagements divers	"	15'000.-
Curage et contrôle TV des collecteurs	"	6'000.-
Honoraires de l'ingénieur civil	"	25'500.-
Honoraires du géomètre	"	6'500.-
Divers et imprévus	"	<u>27'000.-</u>
Total (TTC)	CHF	320'000.- =====

4.2 Chaussée, trottoir et éclairage public

Travaux de génie civil	CHF	310'000.-
Eclairage public	"	15'000.-
Honoraires de l'ingénieur civil	"	32'000.-
Honoraires du géomètre	"	7'500.-
Signalisation routière	"	6'500.-
Divers et imprévus	"	<u>19'000.-</u>
Total (TTC)	CHF	390'000.- =====

Total 4.1 + 4.2 **CHF 710'000.-**
=====

C'est un crédit de CHF 710'000.- (sept cent dix mille francs) que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour mener à bien ces travaux.

L'état des finances communales, en particulier celui des liquidités, devrait nous permettre de financer le projet sans recourir à l'emprunt.

Il convient de rappeler que les taxes de raccordement (payées à la construction) servent à financer le réseau des canalisations publiques (centre budgétaire affecté).

5. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis de la Municipalité N° 2 du 17 janvier 2011,
- étant donné le rapport de la Commission des finances,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 710'000.- (sept cent dix mille francs) pour la construction d'un collecteur séparatif et réfection de la chaussée avec réalisation d'un trottoir au chemin du Petit-Vennes – 2^{ème} étape, tel que présenté dans le présent préavis;**
2. **d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement;**
3. **d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.**

Epalinges, le 17 janvier 2011

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Président :

Le Secrétaire :

René Vuilleumier

Alexandre Good

Annexe : - plan de situation

Représentants municipaux délégués : MM. J-Cl. Sheppard & D. Christen